



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



5 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 5,375% (brut)



Profil dynamique à agressif



Précompte mobilier de 15%

Nyrstar émet de nouvelles obligations en euro. Ces obligations sont un instrument de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et les durées.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 5,375% (brut).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,623%, le rendement actuariel est de 5,00% (brut).
- ✓ Profil d'investisseur: dynamique à agressif.

Description de Nyrstar

Producteur de quantités significatives de zinc et de plomb, ainsi que d'autres produits tels que l'argent, le cuivre et l'or, Nyrstar est une importante entreprise multi-métal globale.

La principale activité de Nyrstar est la production de zinc et Nyrstar est la plus grande société de fonte en zinc au monde, sur base des volumes de production de 2010 selon Brook Hunt. Ayant produit environ 1,1 million de tonnes de zinc en 2010, la part de Nyrstar sur le marché mondial du zinc en 2010 était de 8,6% selon Brook Hunt.

Le zinc fournit une excellente résistance à la corrosion par rapport à l'acier et est utilisé en premier lieu pour galvaniser l'acier. Le zinc est également un métal relativement dur avec un faible point de fonte, ce qui le rend adéquat pour la coulée sous pression, mais encore suffisamment tendre pour être mis en forme, roulé ou extrudé. Le zinc a plusieurs applications et utilisations, allant de la construction et de l'infrastructure au transport, à la machinerie industrielle, aux communications et à l'électronique, aux produits de consommation et même à la santé de l'homme. Cela fait de lui une ressource essentielle et très recherchée dans un monde de plus en plus exigeant.

Nyrstar, Activités Mondiales



Fondée à l'origine en 2007, Nyrstar était avant tout spécialisée dans la fonte du zinc et de plomb. L'ensemble des actifs de fonte de Nyrstar s'appuie sur un long passé d'exploitation sous la gouverne de leurs propriétaires et exploitants antérieurs. Depuis 2009, Nyrstar connaît une importante transformation stratégique, par l'extension en amont de ses activités minières à la fois pour garantir l'approvisionnement en matières premières de ses fonderies et pour s'octroyer la partie la plus profitable de la chaîne de valorisation du zinc (l'extraction de zinc étant, historiquement, plus rentable que la fonte du zinc).

Depuis 2009, Nyrstar a acquis des mines aux États-Unis, au Pérou et au Mexique et a conclu un accord d'écoulement de zinc novateur avec la mine de Talvivaara en Finlande. Nyrstar estime que ces mines, une fois à pleine capacité de production (ce qui devrait être le cas d'ici fin 2012), seront capables de produire l'équivalent de 31% environ des besoins en matières premières zincifères de Nyrstar (sur la base d'opérations de fonte tournant à pleine capacité).

À un tel niveau, les activités d'exploitation minières du zinc de Nyrstar (en ce compris l'accord d'écoulement de zinc Talvivaara) seraient parmi les dix plus importantes au monde, sur base de la production 2010 selon Brook Hunt. L'objectif à moyen terme de Nyrstar est de pouvoir produire l'équivalent de 50% de ses besoins en matières premières zincifères (concentrés de zinc et matériaux de base secondaires) à partir de ses propres activités d'exploitation minière et de ses accords d'écoulement.

Atouts

La direction estime que Nyrstar dispose des avantages concurrentiels majeurs suivants:

- Bien positionnée pour profiter au mieux de la dynamique du marché du zinc en raison d'une combinaison d'une augmentation prévue de la demande de zinc métal (principalement en raison de l'urbanisation de la florissante économie chinoise) et des pénuries prévues de la fourniture des produits de l'exploitation minière (mines de zinc de grande taille devraient s'épuiser au cours des cinq prochaines années);
- Une stratégie claire d'extension à l'exploitation minière, pour laquelle la production d'une tonne de concentré de zinc est, en moyenne, plus de deux fois plus rentable que la fonte d'une tonne de zinc;
- Sa taille, globalement et sa position à la fois sur le plan de l'exploitation minière que sur le plan de la fonte, lui donne les moyens d'occuper un rôle prédominant dans l'évolution de l'industrie du zinc;
- Un vaste portefeuille d'actifs géographiquement diversifié;
- Des normes environnementales et des systèmes de gestion stricts pour maintenir un bilan positif en matière d'environnement et de sécurité;
- Une équipe de direction expérimentée ayant fait ses preuves au niveau de la réalisation de sa stratégie; et
- De grandes capacités opérationnelles et d'expertise.

(Source: Nyrstar)

Nyrstar utilisera le produit net de ces obligations pour diversifier ses sources de financement, améliorer sa liquidité et être en mesure de saisir les opportunités de croissance internes aussi bien qu'externes qui pourraient se présenter, pour autant qu'elles cadrent avec la stratégie de l'entreprise



PUCARRAJO PÉROU



Pour quel investisseur?

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil **dynamique à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à demander conseil à un spécialiste en conseils financiers et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.



Principaux risques de ces obligations

Les obligations sont soumises à différents risques et notamment aux risques de crédit, d'endettement et de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, ainsi que le risque lié au secteur.

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'endettement:** au 31 décembre 2010, la dette nette consolidée de Nyrstar s'élevait à EUR 296 millions, ses fonds propres consolidés s'élevaient à EUR 832 millions et son ratio de gearing (la dette nette divisée par la somme de la dette nette et des fonds propres) était de 26%. Depuis le 31 décembre 2010, Nyrstar a réalisé l'acquisition de Farallon Mining (le propriétaire de l'opération de Campo Morado), lors d'une acquisition ayant valorisé Farallon Mining à environ EUR 296 millions et ayant été financée par des facilités de crédit existantes de Nyrstar. En mars 2011, Nyrstar a également réalisé une augmentation de capital par le biais d'une offre avec droit de préférence pour un montant total de EUR 490 millions. Par la réalisation de l'émission (pouvant atteindre un montant de 3,5 fois supérieur au montant nominal minimum de EUR 150 millions), Nyrstar augmentera davantage son endettement.
- **Risque de volatilité et de taux:** le cours de cette obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si le taux du marché augmente après l'émission de cette obligation et si tous les autres éléments restent constants, la valeur de l'obligation diminue. À l'inverse, le cours de l'obligation augmentera si le taux du marché diminue. Ce risque de fluctuations est plus important au début de la durée de l'obligation et diminue progressivement à mesure que l'échéance approche. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance finale, devrait donc le faire au prix du marché, lequel pourrait être inférieur à la valeur nominale.
- **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces obligations. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront être négociées.
- **Risque lié au secteur:** en cas de recul de l'économie mondiale, la demande de zinc pourrait baisser fortement. En outre, les prix du zinc subissent l'influence du marché des matières premières, un marché volatil et cyclique. Une hausse des prix de l'énergie peut constituer une menace supplémentaire pour le secteur. Du fait de la récente extension vers l'exploitation minière, il y a également des risques opérationnels propres à l'exploitation minière. Enfin, il y a des risques juridiques et politiques liés à l'évolution de la législation sur le plan de l'environnement, de la santé, de la fiscalité et du travail.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir ci-après) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". La liste complète des risques liés à cette émission est disponible sous le chapitre "Facteurs de risques", à partir de la page 14 du Prospectus. Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de **l'offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus (voir au ci-après).

La période de souscription court du 2 mai à 9h au 6 mai 2011 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: Nyrstar NV.

Rating: ni l'émetteur ni les obligations n'ont un rating.

Titres:

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant attendu de l'émission: minimum 150 millions EUR.
- Titres au porteur dématérialisés non subordonnés et non garantis.
- Les obligations sont offertes au public en Belgique et au Luxembourg et seront cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.
- Code ISIN: BE6220236143.



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 3.



Profil d'investisseur

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil **dynamique à agressif**.

Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent. Ce placement ne convient cependant pas aux investisseurs ayant un profil conservateur.



Durée

Date d'émission et de paiement: 11 mai 2011.

Prix d'émission: 101,623% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance: 11 mai 2016, soit une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Remboursement anticipé: L'investisseur a entre autres la possibilité de demander le remboursement anticipé d'une partie ou de la totalité des obligations dans le cas où certains changements interviennent au niveau du contrôle de l'Émetteur. Dans ce cas, si 85% au moins des obligations sont remboursées, l'Émetteur a la possibilité de rembourser le solde des obligations. Les conditions et les modalités pratiques concernant les possibilités de remboursement anticipé sont décrites dans le Prospectus.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 5,375% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 11 mai de chaque année et pour la première fois le 11 mai 2012.
- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 5,00%.



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- TOB de 0,07% à la vente et à l'achat après la période initiale de souscription (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus, daté du 27/04/2011 et rédigé en anglais avec une traduction libre en néerlandais, a été approuvé par la 'Commission de Surveillance du Secteur Financier' (CSSF) le 27/04/2011 et est disponible, tout comme le résumé en néerlandais et en français, aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, par téléphone au 02 433 40 31 et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.

Conflit d'intérêts

Dans le cadre de cette opération, Fortis Banque SA est membre du syndicat de banques. Fortis Banque SA est en outre un important créancier vis-à-vis de l'émetteur.